

# L'ÉCLAIR

ORGANE POPULAIRE DE DEFENSE CATHOLIQUE, POLITIQUE & LITTÉRAIRE  
PARAISANT A LYON LE SAMEDI

## ABONNEMENTS

RHÔNE et départements limitrophes... 1 an 6 fr. — 6 mois 3 fr. 50  
Autres départements..... 1 an 7 fr. — 6 mois 4 fr. »  
Étranger..... le port en sus.  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois

## BUREAUX, RÉDACTION, ADMINISTRATION

Place Bellecour, 3, à Lyon, chez MM. Vitte et Perrussel  
Boîte dans la cour.  
Vente en gros : Rue Tupin, 31

## ANNONCES :

Elles sont reçues exclusivement  
A LYON, à l'agence de publicité V. FOURNIER, r. Confort, 14.  
A PARIS, à l'agence HAVAS, place de la Bourse, 8.

## BULLETIN POLITIQUE DE LA SEMAINE

L'amitié d'un grand peuple devrait, comme celle d'un grand homme, être un bienfait des dieux. Il paraît qu'il n'en est pas ainsi et les faits conspirent un peu partout depuis quelque temps à le démontrer.

Une dépêche envoyée à Londres par le vice-roi des Indes, lord Ripon, nous apprend, en effet, que l'émir Abdurrahman, le protégé des Anglais, auxquels il doit le trône d'Afghanistan, est à la veille d'être chassé de ses États, et que son rival Ayoub-Khan, l'ennemi acharné de l'Angleterre, marche en triomphateur sur sa capitale. Déjà le peuple a pris parti pour le vainqueur contre le vaincu, pour le souverain national contre l'ami des étrangers; déjà Candahar est tombé aux mains du lieutenant d'Ayoub-Khan; demain il sera aux portes de Caboul.

C'est un affront pour le drapeau britannique; et pourtant l'Angleterre laisse faire, la presse anglaise affecte même de traiter avec une dédaigneuse raillerie les succès d'Ayoub-Khan et de se désintéresser complètement de la rivalité des deux émirs. Mais la chose mérite une plus sérieuse attention. Que l'Angleterre y prenne garde! Il entre dans la tactique du chef actuel de l'Islam de réveiller partout le fanatisme oriental; déjà les Musulmans excités, s'apprentent de tous côtés à secouer le joug des chrétiens. Il se pourrait bien que les souverains indiens eux aussi se soulèvent à leur tour et essaient de reprendre aux infidèles ce brillant empire des Indes, le plus beau fleuron de la couronne de la reine Victoria.

Comme l'Angleterre, nous avons voulu couvrir de notre protection un souverain musulman; nous n'avons pas été plus heureux qu'eux. La faveur de la France a coûté au bey de Tunis l'indépendance de son pays; elle lui a valu la haine de ses sujets, et elle nous oblige encore à faire la police de ses États. Il a fallu nous jeter dans la lutte, combattre les sujet-révoltés de Mohammed-ès-Sadok, occuper au prix du sang de nos soldats les principaux points stratégiques de la Tunisie, et il n'est pas sûr même que nous en ayons fini complètement avec les Arabes.

En dépit de ses hypocrites protestations d'amitié, la Turquie a jeté contre nous dans la Tripolitaine des ferments d'agitation qui finiront certainement par éclore, et nous aurons alors à lutter contre une vaste insurrection arabe, des frontières du Maroc à celles de l'Égypte.

C'est même là, paraît-il, ce qu'attendent, bien plus, ce qu'espèrent nos gouvernants. L'espoir si longtemps caressé par le chef des gauches, d'une guerre générale d'où doit sortir pour nous la revanche, serait sur le point de se réaliser. On se souvient encore, quoi qu'en France on oublie vite, de l'émotion causée naguère par la nouvelle de la mission Thomassin. La Grèce allait déclarer la guerre à la Turquie, et M. Gambetta voulait que nos soldats combattissent avec ceux du roi Georges. C'était là pensait-il, l'étincelle qui mettrait le feu aux poudres: c'était le début d'une guerre européenne.

Heureusement, les vrais patriotes veillaient et le dictateur dut renoncer à ses projets ambitieux. Mais il ne se tint pas pour battu; il attendit, et puisque le règlement pacifique de la question grecque l'empêchait d'aller chercher la Turquie chez elle, il amena la lutte sur un autre terrain.

Dès lors la guerre de Tunisie fut résolue et entreprise. Le dictateur avait touché juste: la Turquie se réveilla, et en même temps qu'elle protestait dans ses notes et dans ses circulaires, elle expédiait à Tripoli des vaisseaux et des soldats.

Et ces envois d'armes et de munitions continuent encore; et notre gouvernement, inféodé aux idées de folle ambition de M. Gambetta, reste immobile. Il attend de dessein que l'incendie se soit propagé; que les troupes de Bou-Amena, grossies des contingents arabes, donnent la main aux tribus révoltées de Tunis et de Tripoli. Alors, il feindra de tout découvrir; il s'indignera, il dénoncera au monde la perfidie de la Porte; il lui reprochera d'avoir excité contre nous le fanatisme musulman; il envahira la Tripolitaine et il enverra des cuirassés dans le Bosphore. La Turquie aux abois appellera à son secours l'Allemagne, sa puissante alliée, et ce sera le moment rêvé par M. Gambetta et par M. de Bismark.

Ce plan est insensé, j'en conviens; cette complicité inconsciente du dictateur et du chancelier prussien qui tous deux nous poussent en avant pour nous jeter isolés au milieu de l'Europe en armes, a quelque chose de monstrueux. Mais tout le monde sait que, malgré la funeste expérience de 1870, M. Gambetta se croit un foudre de guerre, et c'est précisément l'absurdité de ses projets qui en fait la vraisemblance.

Aussi, s'explique-t-on parfaitement pourquoi le gouvernement était si pressé de convoquer les collèges électoraux. L'orage qui gronde sur nos têtes peut éclater d'un instant à l'autre; les élections une fois terminées, il ne sera plus à craindre. Le gouvernement aura retrouvé sa majorité servile et le champ sera libre pour toutes les fantaisies et pour toutes les aventures.

Que les électeurs y songent bien: le scrutin du 21 août sera pour le gouvernement, s'il en sort triomphant, une sorte de plébiscite, et le peuple doit connaître les conséquences des plébiscites. Celui du 8 mai 1870 nous a conduits à Sedan; celui de 1881 nous ferait descendre plus bas encore.

Sans doute, on essaiera, pour éblouir les électeurs, de leur jeter de la poudre aux yeux. Déjà, avant de quitter Paris, où plusieurs hélas! ne reviendront plus, les députés se sont réunis par groupes, pour recevoir les adieux de leurs présidents respectifs. M. Spuller, président de l'Union républicaine et M. Devès, président de la gauche, ont pris tous deux la parole et ont retracé, en termes dityrambiques, le rôle de chacun de leurs groupes, dans l'histoire de ces dernières années. C'est la Gauche qui a tout fait, si l'on en croit M. Devès; c'est à l'Union républicaine, au contraire, d'après M. Spuller, que revient toute la gloire des bonnes œuvres accomplies.

Le peuple français se laissera-t-il prendre à ces mielleuses paroles et aux trompeuses promesses qu'on lui fait pour l'avenir? Non. Éclairé par une trop longue et trop dure expérience, il ne voudra pas accorder de nouveaux suffrages et sa confiance à ceux qui ont inauguré en France la guerre ouverte à la religion et qui n'ont marqué leur passage aux affaires que par le plus intolérant des despotismes. Il refusera de renouveler le mandat d'une Chambre dont tous les actes ont été inspirés par la passion et dont le dernier acte est une iniquité.

Oui, cette loi monstrueuse sur les pensions militaires, que le Sénat a dû voter sans l'examiner et qui était destinée à réparer une injustice, restera sur le front de la Chambre qui s'en va comme une tache indélébile. L'histoire inscrira en rougissant dans ses annales qu'une assemblée française a refusé, dans un but politique, aux anciens officiers, à ces vieux et glorieux serviteurs de la patrie, le supplément de pension qu'elle accordait aux anciens sous-officiers et anciens soldats. Cette révoltante partialité a paru suspecte aux esprits les plus modérés, et le Progrès Militaire se demande avec raison s'il n'y avait pas là-dessous quelque arrière-pensée électorale. « Les élections sont si proches. Aurait-on voulu donner aux 100.000 sous-officiers et soldats dont le bulletin de vote a la même valeur que celui de leurs 12.000 anciens chefs, une satisfaction que l'on refuse à ceux-ci? »

Cette manière d'agir est, en effet, assez dans les habitudes du gouvernement actuel pour qu'elle n'étonne personne, et l'Éclair a déjà eu occasion de signaler une manœuvre analogue à propos de l'indemnité accordée aux victimes du Deux-Décembre.

Il faut bien se persuader, en somme, que, malgré l'affectation avec laquelle nos ministres réprouvent la candidature officielle, les élections prochaines seront moins libres que les précédentes. Ce ne sont pas les maîtres du jour qui se laisseront arracher le pouvoir si facilement.

Sans doute, ils exigent à grands cris la démission du moindre fonctionnaire qui se porte à la députation. Mais ces poids et ces mesures-là ne sont faits que pour les petits; les grands ne sont pas de taille à s'y plier. M. Duhamel, le secrétaire de la présidence, soutient hardiment sa candidature dans le Nord, sans avoir résigné ses hautes fonctions; et les ministres, M. Ferry en tête, se représenteront sans hésiter avec leurs titres de membres du gouvernement, dans les circonscriptions qui les ont élus.

Les journaux républicains ont eux-mêmes dénoncé ces faits au corps électoral et leur polémique, à l'égard

du gouvernement, est assez curieuse à suivre. Il est tout à fait plaisant de voir avec quel acharnement ces bons démocrates se jettent les uns contre les autres.

Pendant que M. Jules Ferry soutient, dans les organes qui lui sont dévoués, la politique d'indifférence du président de la République, M. Gambetta se livre, dans la République française, à un éreintement en règle du cabinet, et M. Rochefort, brochant sur le tout, déclare nettement que les opportunistes et les grévistes se valent; que le titre d'ancien député doit être pour les électeurs un certificat d'incapacité et d'indignité, et qu'il faut balayer d'un seul coup ce qui reste des 363.

Le célèbre intransigeant n'a pas tort et je suis de son avis: la majorité opportuniste de 1877 n'a que trop vécu. La date du 21 août 1881 doit être décisive dans l'histoire de notre pays.

Non, le peuple ne veut plus des exploiters qui l'ont dupé et qui se jettent aujourd'hui mutuellement à la face de si dures et de si justes vérités. Il les a vus à l'œuvre et il saura bien les faire rentrer dans l'obscurité d'où ils n'auraient jamais dû sortir.

Mais il ne se ralliera pas davantage au programme révisionniste du prince Napoléon. En demandant la nomination directe du chef de l'État par le peuple, les jérômistes espèrent accaparer à leur profit le suffrage universel et nous courber une fois de plus sous le joug d'un César. Ils n'y parviendront pas. Le prince a beau rappeler que Napoléon 1<sup>er</sup> a donné la grandeur à la France et Napoléon III la prospérité, le peuple n'oubliera pas que ces deux règnes si brillants ont fini par des catastrophes, et que deux noms sinistres ont éclipsé l'éclat de la légende: Waterloo et Sedan.

D'ailleurs le prince Napoléon a donné son approbation aux décrets du 29 mars et le pays n'est pas pour la politique antireligieuse qu'on lui a imposée.

Déjà M. Rouher vient d'annoncer à ses électeurs sa résolution irrévocable de quitter la vie politique; les modérés du parti bonapartiste se séparent de leur chef. Il ne reste pour les hommes de cœur pour les vrais patriotes, pour ceux qui aiment leur pays, qu'un seul parti: c'est le parti de l'ordre, le parti conservateur. On lui reproche de n'avoir pas de chef; mais qu'importe le nom de celui qui commandera dans la place, si l'on n'est pas d'abord certain de la conserver.

Ce qu'il s'agit de sauvegarder avant tout c'est l'ordre social, ce sont ces institutions nécessaires qui sont le fondement de tout État solide et dont M. Hervé se déclarait naguère à Paris le défenseur résolu. Sous ce drapeau de l'ordre, qui est le drapeau de la France, venons donc tous nous ranger et marchons à sa suite, tous, sans défaillance, confiants dans notre nombre et dans notre force nous souvenant qu'un bon Français n'a jamais reculé au moment de la lutte, et que nous combattons le bon combat pour Dieu et pour la France.

ROBERT.

## COURSE AUX NOUVELLES

**Suisse.** — M. Louis Genoud, candidat conservateur catholique, a été élu, dans la Veveyse, contre le candidat des radicaux et des faux libéraux réunis, malgré des manœuvres infâmes, habituelles au parti maçonnique. Par cette élection, le canton de Fribourg retrouve une forte majorité catholique. C'est la fin des dissentiments et des malentendus.

**Infamie.** — Un complice de l'ordurier qui a nom Léo Taxil, le sieur Frid-Rick, dessinateur, aidé par la librairie populaire, 169, rue du Temple, Paris, et par le citoyen imprimeur D. Bardin, vient de publier une... chose immonde contre les prêtres. Nous n'avons pas la prétention de rappeler à la pudeur le ministre de l'Intérieur, mais nous avons le droit de lui demander ce qu'il ferait au cas où, dans ces caricatures, le prêtre serait remplacé par M. Grévy ou par M. Constans. Quant au sieur Frid-Rick, au sieur Bardin et à la librairie populaire, 169, rue du Temple, à Paris..., nous n'en pouvons rien dire de propre. Ils font à merveille le commerce des polissonneries.

Il y a sots métiers et sottes gens!  
**Mourir pour la patrie!** — Un député opportuniste avait tellement peur de n'être pas nommé aux élections prochaines, qu'il vient de louer un journaliste parisien, fort en gueule, pour mener à bien la campagne de sa candidature. Le journaliste sera payé 8,000 fr. pour trois semaines. Pas cher!

**Soif.** — Pendant que les Français, par ordre du gouvernement, vont vider les chopes électorales, nos soldats meurent littéralement de soif en Afrique. Les détails qui nous arrivent sont navrants. Le typhus fait des ravages. Les dépêches gouvernementales affirment quand même que le moral des troupes est excellent.

**Mâcon.** — Il va bien notre hôpital laïque! Médecins, infirmiers, malades, tout le monde se plaint. Il n'y a que le préfet et madame Crassousse qui soient contents.

**Palmes.** — Bordone, le fameux apothicaire de 1870, n'ayant pu remporter aucunes palmes victorieuses de ses campagnes avec Garibaldi, M. Ferry vient de le consoler en lui accordant celles de l'Académie.

Ne pas oublier que si l'Académie compte des aigles dans son sein, les oies sont aussi de la famille des palmipèdes.

**L'Arbresle.** — Le citoyen Cherblanc a fabriqué un petit mandat impératif, à l'usage des futurs députés, qui ne manque pas de sel. Nous y touchons, en effet :

- La séparation de l'Eglises et de l'Etat;
- L'enseignement laïque obligatoire par l'Etat;
- Une caisse de retraite nationale;
- La crémation des corps, pour assurer la salubrité;
- La suppression de l'impôt sur les boissons;
- La suppression du volontariat;
- La suppression des Facultés catholiques et des couvents cloîtrés;
- La suppression du Sénat;
- Et puis... voici le bouquet :
- « La rétribution de toutes les fonctions, conseillers municipaux, maires, conseillers d'arrondissements, conseillers généraux, etc. »

D'où il appert que, si le citoyen Cherblanc supprime beaucoup de choses, il tient à se conserver lui-même, moyennant rétributions, boissons et caisse de retraite. Puis si, grâce à ce régime, il n'est pas calciné par l'alcool et le petit bleu, il consent à devenir un punch après sa mort par la crémation. C'est on ne peut plus gai.

**Saint-Cyr.** — On remarque que les jeunes expulsés de M. Farre sont partout reçus avec sympathie dans leurs régiments respectifs. On dit que le gouvernement enrage de l'affaire.

**Escamotage.** — De tous côtés on crie et on proteste contre la farce des élections du 21 août. Ces cris sont très légitimes; mais nous aimerions mieux moins de cris et plus de mouvement. Si le truc de Gambetta réussit, nous prévoyons une tyrannie horrible et des catastrophes inévitables. Comme les conservateurs vont faire leur lit, ils se coucheront.

**Le 2 Août 1881.** — Beaucoup de curés, à la ville et à la campagne, sont encore sans nouvelles de leur mandat reçu au 30 juin. Des gens malintentionnés nous ont demandé ce que devient l'argent de ces mandats pendant ce mois de retard; nous ne sommes pas assez fins pour leur répondre.

**Gambetta** — doit décidément prononcer un grand discours politique le 14 août, à Belleville. Nous serions très aises que, dans ce discours, Gambetta trouvât une petite place pour nous dire ce que sont devenus les 200 et quelques millions dont il n'a jamais daigné rendre compte.

**Malgré eux.** — Chacun sait que le gouvernement a commencé et continuera encore, si les rats ne le mangent pas, la guerre contre les catholiques du pays. Par ses conseils de ministres, par ses décrets, par ses lois nouvelles, à peu près toutes antireligieuses, par la tolérance accordée à quiconque commet des infamies ou des caricatures contre le clergé, par tout cet ensemble de machinations avouées ou inavouables, notre gouvernement a largement mérité le nom de gouvernement de la haine. Or, voilà ce même gouvernement obligé de faire en Afrique une guerre en faveur des chrétiens contre les musulmans fanatiques.

Ce serait incroyable si le gouvernement de la haine n'était pas, en même temps, opportuniste.

**Les Evêques.** — avec une touchante unanimité, envoient à Léon XIII leurs sentiments de condoléances à l'occasion des dévergondages organisés autour du corps de Pie IX par la voyoucratie de Rome. Nos journaux opportunistes en prennent occasion de hurler contre le clergé et le Concordat. C'est dans leur rôle, évidemment, de favoriser toutes les polissonneries antichrétiennes.

**Armée.** — Nos soldatiers à partir pour l'Afrique à pleins bateaux. Puis, là-bas, ils meurent en grand nombre. Nous félicitons le gouvernement du silence qu'il garde et fait garder sur tous ces malheurs, et nous comprenons de mieux en mieux la hâte qu'il met à bâcler les élections. Après les élections, gare les cléricaux!... et les soldats!...

**Une vengeance.** — Le maire de la ville d'Orange a interdit les processions parce qu'il y a eu du tumulte dans la soirée du 14 juillet. Comme c'est mesquin.

**Nos rues** — vont être rebaptisées opportunistement. Rien n'est intéressant à lire comme les motifs municipaux invoqués contre les anciens noms. On va, par exemple, changer la rue Sainte-Colombe en rue de la Colombe. Nos édiles aiment mieux, paraît-il, les colombes qui ne sont pas... saintes.

**Voyages.** — Nos grands hommes s'en vont... en guerre. M. Grévy part ici, M. Ferry là, M. Gambetta à Pouest, M. Constans dans le Midi, M. Duhamel au nord... etc. Une vraie cholérite politique.

**Incredible!** — Le journal *Le Progrès* et d'autres de même opportuniste soutiennent que les députés qu'on va élire n'entreront en fonctions qu'après le 14 octobre. C'est du nouveau. Pourquoi se presser à choisir, le 21 août, des députés qui auront deux mois de vacances obligatoires ensuite. Il doit y avoir là un de ces « principaux mystères » républicains qu'on doit croire, mais qu'on ne peut pas comprendre.

### La Presse officieuse et la date des Elections

Il est curieux de suivre de près la comédie jouée par tous les journaux officieux au sujet de la date des élections.

Chacun sait que le *Républicain du Rhône* est devenu le petit frère du *Courrier de Lyon* et que par conséquent il a pris le caractère-type de la famille, c'est-à-dire une officieuse et re-

marquable à l'égard du gouvernement et de ses représentants.

Chacun sait aussi que le « spirituel » Barthens, en bon père de famille, partage entre ses deux enfants le pain quotidien de son style.

Chacun sait enfin que Monsieur Barthens en prenant en main la direction du *Républicain du Rhône* a placé à la première page de cette feuille un article-programme dans lequel il dissertait gravement sur les convictions, et où il laissait entendre qu'il ne méprisait que les partis et les hommes sans convictions.

« Le cléricanisme, disait-il, n'est pas une conviction. » Aussi se promettait-il de n'être sévère que pour le cléricanisme.

Il est bien entendu qu'après des articles si solennels sur les convictions, M. Barthens doit en avoir, et de très solides. Oyez plutôt. C'est ainsi que je reviens, et de Comédie officieuse :

« *Le Républicain du Rhône* », à la première nouvelle de la fixation des élections à la date du 21 août, s'étonne, se fâche, ne peut comprendre le mouvement accéléré qui pousse le gouvernement. En un mot, comme tout le monde, il est surpris de cette sorte d'escamotage du suffrage universel, et il le dit tout haut.

Un ou deux jours après, lorsque la date du 21 août est officiellement annoncée, le *Républicain du Rhône*, grâce à un examen plus approfondi de la question et grâce peut-être à son immense désir de plaire, trouve que la date des élections n'est pas si mal choisie qu'on ne puisse pas s'en accommoder.

Enfin, en approfondissant toujours, le *Républicain du Rhône* est convaincu maintenant que l'appel au suffrage universel ne pouvait être mieux placé et que le gouvernement a fait preuve d'une sagesse étonnante et d'une conscience bien éclairée en fixant le 21 août comme jour des élections législatives.

*E finita la Comedia!*

Et dire que cette force de convictions se manifeste chez certains hommes en toutes matières et à chaque instant de leur vie!

Et dire encore que ces hommes sont les premiers à parler de leurs convictions, ainsi que ceux qui jurent toujours sur « leur honneur » alors qu'ils n'ont jamais su ce qu'était l'honneur!

L. FRANC.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juillet.

« *Enlèvement des Emblèmes impériaux* qui figurent au plafond de l'escalier des Prud'hommes, au palais du Commerce. Le Conseil municipal avait demandé à la Chambre de Commerce de contribuer aux dépenses de cet enlèvement.

« M. Vignat, chargé de faire en ce sens des démarches auprès de la Chambre de Commerce, annonce au Conseil que M. le Président de cette Chambre a déclaré que, pour des considérations de haute convenance, la Chambre de Commerce ne dépenserait pas vingt-cinq centimes pour cet enlèvement. »

A notre avis, la Chambre de Commerce a donné la réponse qu'il fallait, à la naïve demande de nos municipaux, à des citoyens qui s'imaginent anéantir l'histoire, parce qu'ils renverseront une statue à Perrache, parce qu'ils gratteront quelques aigles, il était besoin de cette verte leçon.

Cependant, je comprends nos édiles. Des aigles!! ça leur ressemble si peu!! J'admets donc qu'on badigeonne ces emblèmes. Mais, à leur place, si on met une dinde de Crémieu, pour faire plaisir au Conseil municipal, l'*Eclair* s'inscrit volontiers pour cinquante centimes.

M. Vignat, dites cela à vos collègues.

« M. Munier, occupant le fauteuil de la présidence, lit au Conseil un rapport de M. le Maire, sur la réorganisation du magasin scolaire.

« Il faut, dit le rapport, assurer le fonctionnement régulier de ce service, et, pour cela, un personnel assez nombreux est nécessaire.

- « Ce personnel devra se composer :
- « 1° D'un Directeur déjà nommé..... 3.500 fr.
- « 2° D'un Architecte..... 3.000
- « 3° D'un Inspecteur..... 3.500
- « 4° D'un Econome..... 3.500
- « 5° D'un Chef d'équipe, pour le nettoyage, de sept garçons ou manœuvres.

« Dépense totale évaluée à..... 21.400

Vous avez bien compris, lecteurs ? Il ne s'agit pas ici des bâtiments de nos écoles laïques, il n'est question que du magasin, du mobilier scolaire. C'est pour les tables que nos petits laïques ornementent de coups de canif ou d'inscriptions républicaines, c'est pour le tableau noir où ils crayonnent leur première addition, c'est pour les images d'Épinal où, de par MM. Ferry et Paul Bert, l'homme ne précède que d'une case l'Ouistiti et l'Oran-Outang, c'est surtout pour le plâtre de l'auguste Marianne qu'il faut un directeur émargeant déjà quand même le service n'est pas encore organisé (ai-je besoin de nommer M. Chapitet?) et un architecte, et un inspecteur, et un économe et toute une équipe de nettoyeurs!!!

Allons! nos écoles laïques seront bien nettoyées.... et notre poche aussi.

Mais, cela est certain, le suffrage universel ne se découragera pas pour si peu.

Voici les élections générales.... on votera quand même pour ces Munier qui se moquent ainsi de l'argent des contribuables. Déjà un petit journal radical de notre ville, nous apprend que, dans le programme du scrutin futur, on inscrira, comme un des premiers articles, la rétribution de toutes les fonctions électorales, surtout des fonctions municipales.

Et le peuple votera. Et il croira toujours que la République est le gouvernement à bon marché.

Il croira de plus en plus qu'il est le peuple le plus spirituel de la terre....

Chacun sait que nous vivons en pleine pornographie. Je m'explique maintenant la nécessité de ce régime. Pour satisfaire tous les appétits, ce régime-là pouvait, seul, avoir assez de mamelles.

F. MARK.

## LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET SON ŒUVRE

M. Ferry et ses conseils académiques viennent de fermer la porte des derniers collèges convaincus d'abriter cinq ou six Jésuites sous leur toit.

En regard des accusations d'immortalité dont on flétrit les directeurs coupables d'une humilité trop généreuse envers les membres des communautés condamnées par le gouvernement, il importe de placer et de mettre en lumière la conduite du Ministre de l'Instruction publique.

On verra comme elle est conforme aux principes de haute moralité et ce que deviennent entre ses mains les professeurs de ces établissements de l'état dont on fait aujourd'hui le seul refuge ouvert à nos enfants.

Depuis les premiers, jusqu'aux derniers rangs, l'Université a été tout entière profondément troublée. A M. Ferry la responsabilité de cette sorte de vertige qui a semblé s'emparer l'année dernière, d'un certain nombre de candidats et d'électeurs du Conseil supérieur, et de l'ébranlement de la hiérarchie et de la discipline, par une loi que nous n'avons pas injustement qualifiée de loi de désordre et d'anarchie.

Tandis que les maîtres, sans cesse convoqués pour de nouveaux scrutins, s'agitent dans les Comités, se mêlent à des cabales et font des professions de foi, que deviennent ces études classiques qui doivent, nous dit-on, prospérer plus que jamais.

Les personnes n'ont pas eu un meilleur sort que les institutions, la discipline et les études. Jusqu'à M. Ferry le personnel de l'Université avait été à l'abri des atteintes et des fluctuations de la politique, jamais chez elle n'avait eu lieu rien de semblable à ce qui s'est passé, plus d'une fois, dans les préfectures et les parquets; elle était heureusement demeurée tout à fait en dehors de ce mouvement continu de rotation dans les offices. Mais, sous M. Ferry, mal de disgrâces que de retraits prématurés, révoqués, que de déguisements parmi les hauts fonctionnaires, inspecteurs généraux, recteurs, directeurs.

Combien surtout n'y en a-t-il pas eu parmi les inspecteurs d'académie, dont les meilleurs ont été mis de côté, pour faire place à des hommes surs et capables de seconder énergiquement la police.

Les professeurs de l'enseignement supérieur, quoique mieux garantis, n'ont pas été eux-mêmes à l'abri des coups et de l'arbitraire de M. Ferry. Il y a eu là des suspensions, des mutations d'une faculté à une autre; contrairement à la loi, il y a eu surtout un arbitraire plus grand que jamais dans la répartition des classes personnelles et de l'argent. Quant aux doyens, qui ne sont nommés que temporairement, pour cinq ou trois ans. M. Ferry les a dans sa main, comme M. Cazot veut y avoir les présidents des cours d'appel.

En regard de ces disgrâces, il faut placer les avancements prodigués aux plus mal notés d'autrefois, ou à ceux qui rachètent leur passé par l'hypocrisie, la seule lucrative aujourd'hui, d'un tout récent radicalisme en politique et en pédagogie.

Disgrâces, menaces, faveurs. M. Ferry a si bien fait que dans le corps ou l'on a toujours parlé le plus librement, sous tous les régimes, personne aujourd'hui n'ose ouvrir la bouche....

Ce n'est pas un ennemi de l'Université, c'est un de ses enfants qui a conservé pour elle le respect le plus profond, c'est un homme dont tous les Lyonnais ont pu jadis apprécier l'indépendance et les lumières, c'est M. Francisque Bouillier qui dans son dernier ouvrage, caractérise de la sorte l'œuvre de M. Ferry.

Et voilà le régime d'hypocrisie et de servilisme auquel sont assujettis ceux qu'on nous oblige à prendre pour maîtres, ceux qui sont appelés à former le cœur et l'âme de nos enfants, ceux qui dans le congrès des vacances de Pâques n'avaient à la bouche que les mots d'indépendance et de liberté.

Farçonne! Va!

STÉPHAN.

## LETTRE D'UN RURAL

VIII

Monsieur le rédacteur,

Pendant les loisirs que me laisse ma vie de rural, je me plais à suivre les questions politiques, sociales ou religieuses qui passionnent l'opinion et font dans la presse l'objet de toutes les polémiques.

Une des plus grosses par les motifs qui l'ont inspirée, comme par les fatales conséquences qu'elle entraîne, est bien sans contredit, celle qui a trait à l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque.

On a brûlé une quantité de poudre considérable sur la gratuité et l'obligation. Mais ce n'est pas là, je crois, le nœud de la difficulté. S'il n'y avait que cela, on pourrait peut-être s'entendre et au besoin transiger.

Le grand nœud de discorde qui rend à jamais tout accord, toute entente, tout compromis radicalement impossible entre partisans et adversaires du projet, c'est la laïcité exclusive!

Les débats mémorables qui ont eu lieu dernièrement à la Chambre et au Sénat, à propos de l'enseignement religieux ont jeté sur la question un jour tout nouveau. On peut en parler aujourd'hui à bon escient. Tout le monde connaît la véritable signification du mot, aussi bien que le but poursuivi.

M. Jules Simon en substituant dans l'article de la loi, le nom de Dieu, aux lieux et places de morale religieuse, a forcé le gouvernement à s'expliquer devant le pays tout entier.

Il l'a fait par la voix de M. Jules Ferry, son organe autorisé, avec une clarté, une netteté, une franchise, une décision qui ne laisse plus de place au doute.

Jules Ferry a dit et redit à la tribune du Sénat, jusqu'à en transpirer : « Dieu est de trop ! son nom ne peut pas plus être écrit dans l'article de la loi, qu'il ne peut figurer dans le programme de l'enseignement ! »

Telle a été la déclaration ministérielle, déclaration votée par Jules Ferry et ses amis, à l'unanimité.

Si l'amendement Jules Simon a passé, c'est contre le gouvernement et malgré lui, Jules Simon n'en fait point partie et n'est pas de ses amis...

Il est donc établi que : Instruction laïque obligatoire et athéisme obligatoire ! sont des locutions synonymes.

Les adversaires de la laïcité n'en n'avaient jamais douté, mais il leur était difficile jusqu'ici de combattre ses partisans par des raisons péremptives et des preuves sans répliques.

On trouvait toujours des échappatoires. A les entendre, c'était des suppositions gratuites, des mensonges intéressés et inventés pour tromper le peuple, des préjugés réactionnaires, des calomnies cléricales, etc...

Les voilà pris dans leurs propres filets, jugés et condamnés par eux-mêmes. Il n'y a plus moyen de se dérober. Dieu, formellement exclu de l'enseignement, l'enseignement devient forcément athée et *Instruction laïque et obligatoire* ne signifie plus, comme je l'ai déjà dit : qu'*athéisme obligatoire* !

Sur ces bases et dans ces termes, il est peut-être probable qu'une conciliation quelconque puisse jamais aboutir.

Entre ceux qui veulent Dieu et ceux qui le rejettent, il n'y a pas de compromis possible.

Le tenter seulement, serait à la fois, de leur part, un crime et un suicide. Il est inutile de l'espérer et même d'y songer.

C'est pourquoi les catholiques lutteront jusqu'à la mort pour le maintien de leurs croyances et la défense de leur foi dans l'âme immortelle de leurs enfants.

Agréez...

LAURENT.

## LA BOITE A MALICES

Le gouvernement a fixé la date des élections législatives pour le 21 août prochain. En agissant ainsi, il commet un abus de pouvoir qu'il importe de signaler.

Aux termes de l'article 15 de la loi organique du 30 novembre 1875, les députés sont élus pour quatre ans. Le mandat des députés actuels ne doit donc expirer que le 14 octobre 1881.

En outre, les électeurs ne peuvent être convoqués, à une date antérieure au 14 octobre 1881, que si, préalablement, le président de la République a eu recours à l'application de l'article 5 de la loi du 25 février 1876, ainsi conçu : « Le président de la République peut, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des députés avant l'expiration légale de son mandat. » Les électeurs doivent, en ce cas, être convoqués dans les trois mois qui suivent.

Or, tel n'est point le cas ; il n'y a pas eu de dissolution de la Chambre des députés, et son mandat n'expirera que le 14 octobre prochain.

Voyons la situation que cet abus de pouvoir peut créer. Supposons qu'après les nouvelles élections il surgisse quelque événement qui nécessite la décision de la Chambre basse. Ce ne sont point les nouveaux députés qui seront appelés à siéger, puisqu'aux termes de la loi ils ne peuvent faire usage de leur mandat qu'après le 14 octobre 1881, mais ce sera l'ancienne Chambre qui sera obligée à se prononcer sur les complications qu'il pourrait plaire au gouvernement de faire éclore.

Pendant ce temps, les nouveaux députés toucheront l'indemnité qui leur est attribuée depuis le jour de leurs élections.

Pauvres contribuables !

A semblable hâte, il y a évidemment un motif :

Tout d'abord, on affirme qu'en fixant les élections à une date aussi rapprochée, le gouvernement espère dérouter les conservateurs, leur ôter le temps de s'entendre et d'agir, et, par là, remporter sur eux la victoire.

En second lieu, et c'est, je crois, une cause très sérieuse, en présence des événements d'Algérie qui, chaque jour, prennent des proportions plus alarmantes, et par suite de la révolte des populations de Tunis et de la Tripolitaine, ce gouvernement, afin d'en finir avec une situation aussi inquiétante, a résolu d'envoyer cent mille hommes en Algérie.

Or, le gouvernement sait que la population des campagnes a horreur de la guerre ; qu'il a obtenu ses suffrages en faisant oser haut et sans cesse depuis dix ans, que l'Empire, la Monarchie, c'était la guerre, et que la République, c'était la paix, la fraternité, l'union avec tous les peuples.

Eh bien ! maintenant il a peur d'être contraint d'envoyer cent mille hommes avant le 14 octobre 1881, et il n'ignore pas qu'alors le paysan, furieux d'être berné, et désespéré de voir partir ses enfants, se retournerait contre ce pouvoir et voterait contre les candidats officiels.

Ne nous y trompons point et retenons bien ceci : Dès le lendemain des scrutins de ballottage, le gouvernement agira sans crainte, expédiera nos soldats en Afrique, et nous serons les dindons de la farce.

MARCIN.

## CHASSE AUX MENSONGES

## LE GOUVERNEMENT

Attaqué par tous les écrivains tant soit peu honnêtes, à propos des élections du 21 août, ne cesse de répondre, et par son vice-président du Conseil, Ferry, et par les amis du

grand Léon Gambetta, et par les journaux qu'il soutient de ses excellentes intentions. Il ne veut qu'abrégé l'agitation électorale. Pauvre belin ! est-il gentil ! Après nous avoir housculés de toutes les manières, pendant cinq ans, se faire un scrupule d'agiter les électeurs ! quelle délicatesse de conscience. Après avoir provoqué insolentement les foules, pendant deux mois, par l'application idiote des décrets, se montrer soucieux de la paix intérieure du pays ? Nous ne pensons pas qu'il existe un Français capable d'avalier cette bourde-là.

## LES MINISTRES

Affectent tous de recommander à leurs subordonnés de ne faire aucune propagande électorale. Une vraie litanie de lettres et de dépêches sur ce point. Ces recommandations sont un truc bien usé. Le souvenir des invalidations scandaleuses commises par la dernière Chambre, sous la direction de M. Gambetta, ne peut nous laisser aucune illusion sur la prétendue indifférence officielle des fonctionnaires de la couleur Gambetta. Et la machination qui nous a imposé le 21 août nous prouve que le gouvernement entend faire lui-même ses élections. Les recommandations ministérielles, publiées à grand son de trompe, ne tromperont personne.

## LE CARILLON DE GEORGES

Organe des rancunes du citoyen L. Jantet contre Tony Loup, Abel Peyrouton, Delarochette, etc., se lance à son tour, de plus en plus dans la voie du mensonge et de la diffamation. Ce n'est pas qu'il diffame Tony Loup et consorts, ce n'est pas possible ; mais tout ce qui touche de près ou de loin à la religion a le don de lui agacer les nerfs et de lui faire commettre des balourdises.

Voulant, dernièrement, se moquer de Mgr Leuillieux, archevêque de Chambéry, et de son entrée dans sa ville épiscopale, il insistait sur ce point que Jésus-Christ était entré à Jérusalem « sur une modeste bourrique » et que Mgr Leuillieux ne l'avait pas imité en cela.

Selon nous, il y a une cause à ce changement. Aujourd'hui, en effet, les modestes bourriques ne veulent plus courber leur échine pour porter nos évêques. Elles préfèrent rédiger le Carillon de Saint-Georges.

## LYON RÉPUBLICAIN

Prouve, comme deux et deux font quatre, que la rue Sainte-Hélène est pleine de Jésuites et que la « Société des pères de famille » n'est autre chose que la noire Société de Jésus. Nous n'avons pas besoin de réfuter cet odieux mensonge, dont le but évident est d'amener la fermeture de l'excellente institution Sainte-Hélène. L'expulsion des Jésuites est malheureusement un fait accompli... qui, plus tard sera la honte de notre ignare République.

Mais nous sommes surtout indignés de ce que le petit journal officieux de la mairie de Lyon, profite de son mensonge, pour moucharder deux officiers, pères de famille, coupables d'avoir assisté à la distribution des prix, en tenue. Que M. Jantet n'ait pas de la tenue, c'est son affaire. Mais qu'il laisse donc les honnêtes gens se conduire en gens bien élevés.

A. DUBEC.

## SERVICES EXCEPTIONNELS

L'Officiel nous annonce la nomination du citoyen Allègre, député du Var, comme gouverneur d'une de nos plus importantes colonies, la Martinique.

Il est plaisant de connaître les titres qui lui ont donné droit à cet excès d'honneur et d'appointments.

En 1870, Allègre était avocat à Toulon, sans causes, sans talent, sans renom. Quoique connu pour un des plus ineptes

12

FEUILLETON

## UN PRÊTRE BRETON

Par M<sup>lle</sup> Zénaïde FLEURIOT.

— Puissiez-vous ne pas être le premier à vous repentir de cet acte de clémence, dit-il. Yan, emmenez-le, et qu'il soit bien gardé.

Le robuste breton souleva Penru qui n'était plus qu'une masse inerte, et, comme il persistait à ne pas vouloir marcher, il lui passa une corde sous les bras et le traîna sans façon après lui.

A la porte de la chapelle, il faillit renverser M. de Kernor qui accourait, prévenu par Gait que quelque chose d'heureux se passait. Il serra René dans ses bras en l'appelant son sauveur et ne cessa ses démonstrations que pour écouter la réponse que faisait le jeune homme à M. Duparc.

Le recteur désirait vivement connaître la cause de sa soudaine intervention, et le lecteur apprendra sans surprise qu'elle était due au zèle et à l'adresse de Gait.

On se le rappelle, en se rendant aux ordres de Penru, elle emportait la tardive confiance de sa maîtresse.

Empêcher ce monstrueux mariage semblait impossible, et cependant elle en eut la volonté.

Avec l'aide d'un des soldats, elle devait s'occuper de la chapelle convertie en grenier à foin, et ces arrangements devaient se faire le plus secrètement possible. On pouvait pardonner à Penru d'épouser Alix de Kernor, car il épousait en même temps un riche domaine ; mais l'épouser dans une chapelle ! devant un prêtre ! Il y avait de quoi le rendre suspect.

La Providence sembla faciliter à Gait l'exécution du plan qu'elle avait conçu, en lui faisant adjoindre comme aide celui des gardes de Kernor sur lequel elle avait le plus d'empire : Job Menguy.

Ils purent sans crainte d'être surpris, parler à l'aise de ce projet qui révoltait l'honnête Job presque autant que Gait elle-même. La jeune fille employa tour à tour les prières, les larmes, les promesses, pour obtenir du jeune breton qu'il la secondât dans ses efforts, et elle réussit.

Electrisé par ses paroles aussi éloquentes que chaleureuses, Job céda sans trop de peine au cri de son cœur et aux reproches que lui faisait sa conscience de prêter les mains à l'acte indigne que méditait Penru. Il arracha sa cocarde, la foula aux pieds, et jura qu'il ne servirait plus les tuteurs de prêtres.

Laissant à Gait le soin de continuer seule leur travail et celui d'excuser son absence, il sortit en secret du château, sauta sur le premier cheval qu'il trouva libre dans les champs, et prit au galop le chemin du Coat-Rolland.

Gait lui avait prêté qu'il y trouverait René de Coatmen.

La fureur qu'éprouva le jeune homme en apprenant ce qui se préparait à Kernor, ne peut se peindre. Il s'assembla sur-le-champ les fils de Guillo et s'élança immédiatement sur le chemin de Kernor.

On a vu qu'il était arrivé à temps.

Quand le jeune homme eut terminé son court récit, il fallut songer à conjurer le danger que courait toujours la famille de Kernor. On ne pouvait douter que Penru, une fois remis en liberté, ne voulût se venger de Péchee qu'il avait éprouvé cette nuit-là ; et même sans cette circonstance, M. de Kernor était une victime dont la perte était depuis longtemps résolue par ses voisins Jacobins de Carhaix.

René se rappelant qu'il devait y avoir dans la baie de Saint-Brieuc un brick qui croisait en attendant d'autres fugitifs, le départ immédiat pour Saint-Brieuc fut résolu. M. de Kernor pressa M. Duparc de les accompagner en Angleterre. Toutes ses instances furent inutiles.

— Et vous, René, s'écria-t-il, resterez-vous aussi sur ce sol mouvant qui ne peut tarder à vous engloutir ? venez avec nous et profitez de l'occasion de salut qui nous est offerte.

Un sourire mélancolique glissa sur les lèvres du jeune homme.

— Qu'irais-je faire en pays étranger, répondit-il, et pourquoi fuirais-je la mort qui me menace ? Je suis seul. Nul intérêt, nul lien ne m'attachent à la vie. Ici ou là, qu'importe où tombera le dernier des Coatmen.

M. Duparc regarda avec étonnement celui qui parlait ainsi.

— Vous parlez comme un insensé, jeune homme, dit-il d'un ton grave. Aucun devoir ne vous retient dans ce malheureux pays, et vous lutteriez en vain. A votre âge, on ne dédaigne pas encore la vie, et plus d'un espoir de bonheur doit vous rester ici-bas.

A ces dernières paroles du prêtre, le regard hardi et franc de René s'était arrêté sur Alix. Une pensée étrange, soudaine, passa dans son esprit, et se tournant vers M. de Kernor :

— Que Mademoiselle Alix me donne, avant que vous ne partiez, le droit de la protéger et de la défendre, dit-il, que notre vieil ami bénisse à l'instant l'union qui eût fait le bonheur de ma mère, et je vous suivrai.

Le vieux gentilhomme, dans ses jours les plus prospères, avait désiré entendre cette proposition qui frappait ses oreilles au moment où il allait quitter pour toujours peut-être la maison de ses ancêtres. Depuis longtemps, René passait dans le pays pour le fiancé d'Alix, et bien qu'aucun engagement formel n'eût été pris, M. de Kernor avait pensé qu'un mariage viendrait rendre indissolubles les liens d'amitié qui l'attachaient à ses voisins de Coatmen.

Il tendit la main à René.

— Je vous ai déjà appelé mon fils dans le secret de mon cœur, répondit-il, et si ma fille veut me procurer le seul bonheur dont je puisse jouir désormais, elle ne quittera Kernor qu'accompagnée de son brave défenseur.

Alix, brisée par tant d'émotions successives, ne put répondre. Le front appuyé sur l'épaule de sa mère, elle pleurait convulsivement ; le bonheur triomphait d'une énergie que le malheur n'avait pu vaincre.

René s'approcha d'elle et fléchit un genou.

— Que votre soumission aux désirs de votre père ne dicte pas seule votre réponse, dit-il d'un ton respectueux et tendre. Alix, vous êtes libre cette fois, ne l'oubliez pas, n'écoutez que la voix de votre cœur.

La jeune fille découvrit son visage baigné de larmes, mais embelli par une chaste et ineffable expression d'amour, et lui tendit la main.

René y appuya ses lèvres et puis, se relevant, il la conduisit à cette place, où Penru lui était apparu, et s'agenouilla près d'elle.

Une heure plus tard, le lourd véhicule qui avait ramené les châtelains à Kernor roulait sur la route de Saint-Brieuc, conduit par Job, couvert d'insignes républicains.

M. Duparc, appuyé contre la barrière de l'avenue, écoutait vaguement le bruit de la voiture qui emportait vers le sol étrangers ses vieux amis et leur fille, devenue devant Dieu, étrangère de Coatmen. Et, quand il se fut perdu dans le lointain, il reprit à grands pas le chemin du manoir, où les fils de Guillo, gardiens de Penru, attendaient ses ordres.

(A suivre).

ses concitoyens, il fut après le 4 Septembre nommé maire de Toulon. Devançant les Cazot, Constans, Ferry et consorts, il fit bientôt ses petites expulsions congréganistes. D'un beau trait de plume municipale il chassa simplement de leurs propriétés deux communautés de Sœurs et de Frères et changea leurs couvents en casernes. De là procès de la part des propriétaires expulsés qui obtinrent gain de cause. La ville de Toulon, en suite des hauts faits de Monsieur son maire, fut condamnée à payer 20,000 fr. de dommages-intérêts. Il faut dire qu'à cette époque, les arrêtés de conflit n'avaient point encore été inventés. Comme député, on ne sait rien de lui. On chercherait vainement dans l'Officiel, le moindre discours, où le plus petit rapport de son Excellence M. le nouveau gouverneur de la Martinique. Et voilà pourquoi M. Allègre est gouverneur de la Martinique. A. MARTINET.

UNE FRANÇAISE A JÉRUSALEM

Les yeux sont tournés vers l'Orient, vers Jérusalem. Là, s'agitent depuis siècles l'intérêt de la chrétienté et les droits de la civilisation. On ne peut entrevoir les horizons de la Terre-Sainte sans évoquer l'image de la seule femme de notre époque qui a aimé la ville du Christ avec la tendresse ardente d'une princesse du temps des Croisades, M<sup>lle</sup> la princesse de la Tour d'Auvergne. Cette femme a rapporté en Palestine, comme un rameau sacré, le grand nom de la Tour d'Auvergne, et elle l'a inscrit à la place même où l'illustre ancêtre de sa maison, le premier roi de Jérusalem a combattu pour la foi.

Un cœur féminin ne trouve l'emploi de son héroïsme que dans la charité. Pendant seize ans, M<sup>lle</sup> la princesse de la Tour d'Auvergne a été la Providence visible des chrétiens de Palestine. Partie de la France pour accomplir un pèlerinage, elle a trouvé, en Terre-Sainte, de telles souffrances à consoler, de telles ruines à relever, un emploi si généreux de sa fortune, de son temps et de son âme, qu'elle a fait venir de Paris un chalet de bois, qu'elle l'a planté dans le roc à mi-chemin du mont des Oliviers, et que de cette tente fragile sont sortis, pendant seize années, des flots d'or et des bienfaits sans nombre. Il faut entendre ceux qui ont voyagé en Orient parler de la princesse. Un de mes amis me racontait qu'ayant connu, par les patriarches de Grèce et d'Arménie, toutes ses œuvres, il mérita l'honneur de lui être présenté : Jamais de ma vie, dit-il, je n'ai éprouvé devant une femme une si respectueuse timidité. « La princesse portait un costume rappelant celui des religieuses : un voile de tulle blanc rattaché par trois bandes — coiffure habituelle aux chrétiennes d'Orient — encadrait son visage aux traits purs comme un profil de médaille.

Je ne saurais peindre le mélange de dignité douce et de grâce vive dont cette femme était douée. « Après quelques minutes, on oubliait la pieuse bienfaitrice, qui soignait de ses mains les malades de l'hospice, qui élevait les orphelins, qui recueillait les jeunes Carmélites ; on n'écoutait plus que la spirituelle Française transformant le parler de planches d'une cabane du mont des Oliviers en un salon du grand faubourg. »

L'œuvre la plus célèbre de M<sup>lle</sup> de la Tour-d'Auvergne, c'est la construction d'un sanctuaire, celui du Pater Noster, bâti sur l'emplacement même de la montagne, où la tradition rapporte que Notre-Seigneur enseigna la divine prière à ses disciples. Elle dépensa dix ans de patience et de diplomatie pour obtenir le droit d'acheter ce terrain. « L'Ambassadeur des Anvers », comme l'appelaient les Arméniennes, déploya des qualités éminentes de fin politique pour vaincre les refus des musulmans. Elle fut puissamment aidée dans ses négociations par M. Bourée, notre représentant à Constantinople. Le monument, bâti sur le plan du célèbre Campo-santo de Pise, est entouré de longues galeries décorées de plaques de bronze sur lesquelles la prière du Pater est gravée dans toutes les langues. Au fond du sanctuaire, on a déjà élevé le tombeau de la fondatrice, un chef-d'œuvre de Barre. Elle est représentée couchée comme une châtelaine du moyen âge, et le ciseau de l'artiste a rendu avec un talent inspiré l'aristocratique beauté de la princesse. Le sanctuaire du Pater et les deux monastères bâtis par M<sup>lle</sup> de La Tour-d'Auvergne ont été généreusement donnés par elle à la France. (Liberté de Fribourg.)

LA SCIENCE RÉPUBLICAINE

LES MIRACLES.

LE MIRACLE DU SANG DE SAINT JANVIER. (Suite.)

Voici le texte, du rapport du savant chimiste italien, qui a étudié scientifiquement les phénomènes de la liquéfaction du sang de S. Janvier. Rapport de Pietro Punzo. Au mois de mai de l'année dernière, l'illustre professeur S. de Luca me chargeait de faire certaines expériences, pour les comparer avec les phénomènes que présente la substance considérée comme étant le sang de S. Janvier. J'ai commencé mes recherches confiant dans les ressources fournies par la science, et en ne me préoccupant que de la science, j'ai cherché la raison du fait, abstraction faite de toute tradition. Malheureusement, n'ayant pu soumettre à mon maître regretté le résultat de mes études à ce sujet, je crois utile de les publier et d'appeler l'attention de mes collègues sur la conclusion à laquelle j'ai dû aboutir. Derrière l'autel de la chapelle S. Janvier, dans la cathé-

drale de Naples, existe une niche divisée en deux compartiments ayant chacun une porte métallique à double serrure, dont les clefs, au nombre de quatre par conséquent, sont gardées, deux à l'archevêché, et deux par la Députation du Trésor. Deux fois par an, au mois de mai et de septembre, le délégué de l'archevêché et un député du Trésor viennent, en présence d'un chapelain et de plusieurs autres témoins, ouvrir les portes de la niche avec les clefs qui leur ont été respectivement confiées.

Dans le compartiment de droite de la niche se trouve le buste en argent de saint Janvier; dans celui de gauche, on remarque un support en métal, haut de 70 centimètres, qui soutient un reliquaire formé de deux plaques de verre blanc, de forme circulaire et de 12 centimètres de diamètre, lesquelles sont fixées parallèlement dans une couronne d'argent, également circulaire, à la distance de 8 centimètres l'une de l'autre. Au bas de la corniche, large de 3 centimètres environ, est un appendice cylindrique d'argent, long d'environ 20 centimètres, qui sert à placer le reliquaire sur le support et aussi à le tenir en main. La corniche est surmontée d'une décoration de même métal, sorte de couronne de 6 centimètres de hauteur, portant une croix à son centre. Le tout est complètement fermé et soudé.

Dans le reliquaire on voit deux petites ampoules de verre, dont la forme spéciale indique évidemment une fabrication très ancienne. Un mastic blanchâtre les fixe par le haut et par le bas, et leur sommet est tellement caché par le mastic et par la corniche qu'il est impossible de voir leur mode de fermeture.

La plus petite des deux ampoules est cylindrique. On y aperçoit quelques taches roussâtres sur les parois intérieures, taches sans aucune importance. Quant à l'autre ampoule, elle ressemble un peu à une poire comprimée sur ses deux faces, et peut contenir en apparence environ 50 grammes d'eau distillée. Elle renferme une substance solide, opaque, de couleur de café torréfié, qui remplit les deux tiers de sa capacité. C'est cette substance qui fait l'objet de ce rapport. L'ampoule a environ 2 centimètres de chacune des plaques de verre du reliquaire.

Lorsque la cérémonie commence, le chapelain retire le reliquaire de son support et le retourne sans dessus dessous pour montrer que la substance de l'ampoule ne change pas de position, en disant en même temps : *il est dur*. Puis, suivi d'un clerc porteur d'un cierge allumé, il passe devant toutes les personnes présentes pour aller déposer sur l'autel. De temps en temps il retourne encore le reliquaire, toujours pour qu'on puisse observer l'immobilité de la substance.

Pendant que les prières se poursuivent, on voit tout d'un coup la masse se détacher uniformément des parois de l'ampoule et suivre les mouvements imprimés à ce récipient comme le ferait tout autre liquide. Tout d'abord on remarque que la partie centrale est encore solide, mais en peu de temps la masse se transforme complètement en un liquide d'une densité approchant de celle du miel, opaque, de la même couleur que la masse solide, et ne laissant aucune trace sur la paroi quand le mouvement de l'ampoule l'en sépare.

(A suivre.)

Le Gérant : Etienne LABROSSE.

Imprimerie X. JEVAÏN, rue Sala, 44.

L'UNION GÉNÉRALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : CENT MILLIONS

Succursale de Lyon

16, RUE de la RÉPUBLIQUE, 16

PAIEMENT de COUPONS - ORDRES de BOURSE

DEPOTS de TITRES - AVANCES sur TITRES

DÉPOTS D'ARGENT

5 00 à quatre ans et au-dessus. || 3 00 à un an. 4 00 à deux ans. || 1 1/2 0/0 à six mois. 1 0/0 à vue.

LE CAFÉ DES GOURMETS est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues. Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom TRESBIEN. ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE.

LA GAZETTE DE PARIS Dixième Année Journal Financier 52 N° par An PARAIT TOUS LES DIMANCHES 2 FRANCS PAR AN SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Études approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres. Chaque abonné reçoit gratuitement : Le Bulletin Authentique DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier. ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres postes, 59, rue Taithout, Paris CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

ABONNEMENTS SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, à l'entresol. ASTHME & CATARRHE GUÉRIS PAR LES CIGARETTES ESPIC 2 fr. par 100. DÉPOT: 128, r. St-Lazare, PARIS

FUMIGATEUR Anti-Asthmatique Prix: 2'50 30 Séances PAPIER 35 Séances 3'50 35 Séances de auto plantes. Remède infailible contre l'Asthme, les Quintes de Toux, les Suffocations. Préparé par M. A. LEBLANC Pharmacien de l'École Supérieure de Paris ET EXPÉRIMENTÉ AVEC SUCCÈS DEPUIS 5 ANS à la Maison Médicale ENCAUSSE & CANESIE Fondée en 1869 57, rue Rochechouart, Paris En vente dans toutes Pharmacies et chez les Libraires pour toutes demandes et Commissions : M<sup>rs</sup> COUTELLIER, PAER & C<sup>o</sup> 45, Faubourg Montmartre, Paris

DISETTE DE FOURRAGES De tous côtés on nous annonce une disette de fourrages pour le printemps prochain. Les trèfles violets semés cette année sont détruits par les insectes, les sautoirs et les luzernes perdus par les pluies du printemps et les regains brûlés par la sécheresse. Pour parer à cette calamité, nous ne voyons que le trèfle incarnat, qui donne au printemps un fourrage vert très abondant; aussi, toutes les personnes possédant du bétail doivent-elles en semer le plus qu'il leur sera possible. Une fois les récoltes rentrées il suffit de le semer sur les chaumes en août, septembre, et de le herser; il réussit parfaitement ainsi. On en trouve chez tous les marchands de graines. Semer 30 kil. à l'hectare.

Éviter les contrefaçons CHOCOLAT MENIER Exiger le véritable nom

Dépôts à Lyon, chez MM. Cherblanc; Lévy; Monvieux; Daloz; Lestra; Léoras, et à la Pharmacie des Terreaux.

HERNIES sans opération, guérison prompte, parfaite, garantie par les faits. En conséquence plus de bandage. D<sup>r</sup> GAILLARD, q. Charité, 1. Lyon.

VILLE DE BORDEAUX

EMPRUNT DE 30 MILLIONS

Vote par délibérations du Conseil municipal des 10 juin, 26 octobre 1880, et autorisé par la loi du 20 avril 1881 ayant pour objet la conversion de divers emprunts et l'exécution de travaux publics.

Sur cet emprunt de 30 millions, conformément aux délibérations du Conseil municipal de Bordeaux des 21 et 28 juin 1881, et à l'approbation ministérielle du 4 juillet 1881, il n'est émis, actuellement, qu'une somme de quinze millions.

LA VILLE DE BORDEAUX MET EN SOUSCRIPTION PUBLIQUE 30,000 Obligations de 500 fr. 4 %.

Remboursables en 40 ans, au pair, à partir de 1882, par voie de tirages au sort semestriels, ayant lieu chaque année, les 15 janvier et 15 juillet. Les intérêts sont payables, à raison de 10 fr. par semestre, en deux versements, le 12 février et 12 août, à la Recette municipale de Bordeaux, et au Crédit général français, à Paris, ainsi que dans les Succursales de cette Société, en province.

Ces Obligations sont émises à 500 Francs

Les souscripteurs pourront libérer entièrement leurs titres à la répartition ou dans les délais suivants :

|                         |         |
|-------------------------|---------|
| En souscrivant.....     | 25 fr.  |
| A la répartition.....   | 50 »    |
| Le 15 septembre.....    | 100 »   |
| Le 15 octobre.....      | 100 »   |
| Le 30 novembre.....     | 100 »   |
| Le 15 janvier 1882..... | 125 »   |
| Total.....              | 500 fr. |

Pendant la durée des versements, il sera tenu compte des intérêts à 4 % sur les sommes versées.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

LE VENDREDI 12 AOUT A BORDEAUX

A l'Hôtel de Ville; à la Trésorerie générale de la Gironde, et dans toutes les Recettes particulières du département; à la Chambre syndicale des Agents de change; au Crédit général français (Succursale), 30, cours de l'Intendance et (Bureau auxiliaire), 1, rue Bouquières.

A PARIS Au Crédit général Français, 16, rue Le Peletier, et à son Bureau auxiliaire, 53, rue de Rivoli.

DANS LES DÉPARTEMENTS

A toutes les Succursales du Crédit général français et chez tous ses Correspondants.

Les emprunts de la ville de Bordeaux 1870 6%, — 1875 5%, — 1877 5%, — 1882 4%, — 1888 4 25 %, devant être remboursés au pair avec le produit de l'emprunt, les porteurs d'obligations de ces emprunts sont admis à souscrire, par préférence et sans réduction, des obligations du nouvel emprunt, en remettant en échange les titres qu'ils possèdent actuellement. Toutefois, pour les emprunts 1852 4 0/0 et 1868 4 25 0/0, la souscription aux obligations nouvelles ne deviendra définitive que si le résultat de la souscription totale permet d'opérer la conversion desdits emprunts.

Les Souscriptions en numéraire seront réduites proportionnellement aux demandes.

Toute souscription non accompagnée du premier versement de 25 francs ou des titres des emprunts antérieurs, donnant droit à l'échange, sera considérée comme nulle. L'inscription à la cote officielle de cet emprunt sera demandée à Paris et dans les départements.

On peut, dès à présent, souscrire, à PARIS, au CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 16, rue Le Peletier, ou à son Bureau auxiliaire, rue de Rivoli, 53, et dans les départements, à toutes les Succursales du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS.

A LYON, à la Succursale du Crédit général Français, 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, et Bureau auxiliaire, 159, boulevard de la Croix-Rousse.

E. Labrosse